

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 21 Mai 1993

DECRET N° 93-196 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

Portant Promotion au titre des années
1990 et 1992 de Monsieur NSEMI (Paul),
Administrateur de 2° échelon des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
-SAF- (Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
NEMENT,

(/ISAS :
(/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunération des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le Sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agent de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblo-
cage des effets financiers des avancements et des révisions des situa-
tions administratives ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régleme-
nt sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93-195 /MFPRA/DGFP/DGCA-SAV du 21 Mai
1993 portant Inscription au tableau d'avancement au titre des
années 1990 et 1992 de Monsieur NSEMI Paul, Administrateur de 9° éche-
lon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Adminis-
tratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).-

D.G.B.

D.G.C.F.

DECRET :

.../...

ARTICLE 1ER.- Monsieur NSEMI (Paul), Administrateur de 9° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives à Brazzaville, est promu au grade d'Administrateur en Chef aux échelons ci-après au titre des années ci-dessus comme suit : Acc néant.

Année 1990

- Au 2° échelon, indice 1680 pour compter du 17 Octobre 1990

Année 1992

- Au 3° échelon, indice 1820 pour compter du 17 Octobre 1992.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 en ce qui concerne le 2° échelon et du 17 Octobre 1992 pour le 3° échelon, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.6

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DECA 4
- DGB/DGCF 4
- DGEZ/ABSTAT..... 1
- MFPRA..... 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC 1./-